

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
MAIRIE de BEURLAY

~~~~~  
COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 12 juin 2014

~~~~~  
L'an deux mil quatorze, le douze juin, à vingt et une heures, le Conseil Municipal de la commune de BEURLAY, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Gérard GANDAUBER, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15

Date de la convocation du Conseil Municipal : 05 juin 2014.

**Etaient présents :** Messieurs Gérard GANDAUBER, madame Gaëlle DALAIS, monsieur René BERTON, mesdames Christelle JARRIGE, Michelle DUMAS PREVOS, Liliane ANDRÉ, Annick MOUHÉ, monsieur Emmanuel ROY, mesdames Carolle ROULIN, Magali LABBEY et monsieur Mathieu GESLOT

**Absents excusés :** Messieurs Olivier MACAUD et Philippe MATHIEU. Stéphane MONCEAU et madame Danièle DOAN VAN,

Madame Christelle JARRIGE a été élu secrétaire de séance.

**ORDRE DU JOUR :**

- Adoption du PEDT
- Sécuriser l'arrière de la salle des fêtes
- Prix du repas cantine
- Prix de la garderie
- Rapport des réunions des commissions
- Dons
- Questions diverses

Le précédent procès-verbal est adopté à l'unanimité.

**ADOPTION DU PEDT**

**Vu** le code général des Collectivités Territoriales,

**Vu** la loi n°2013-595 du 8 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'Ecole de la République,

**Vu** le décret n°2013-77 du 24 janvier 2013 relatif à l'organisation du temps scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires,

**Vu** le décret n°2013-707 du 2 août 2013 relatif au projet éducatif territorial et portant expérimentation relative à l'encadrement des enfants scolarisés bénéficiant d'activités périscolaires dans ce cadre,

**Vu** le décret n°2014-457 du 7 mai 2014 portant autorisation d'expérimentations relatives à l'organisation des rythmes scolaires dans les écoles maternelles et élémentaires,

**Considérant** que la mise en œuvre des rythmes scolaires est prévue à compter de la rentrée 2014 par dérogation,

**Considérant** que la large concertation engagée avec l'ensemble des communes de la Communauté de communes, auprès des enseignants, des parents, des associations, des partenaires, a montré l'intérêt d'une réflexion globale sur l'ensemble des enjeux intéressant le public visé,

**Considérant** que la Communauté de Communes Charente-Arnoult Cœur de Saintonge a élaboré un Projet Educatif de Territoire (PEDT) qui vise à valoriser la réussite de chaque enfant à travers la mise en œuvre d'un parcours éducatif individuel intégrant tous les temps de la vie et en accord avec les intentions éducatives de la commune,

**Considérant** enfin que Projet Educatif de Territoire (PEDT) est un volet supplémentaire de la politique éducative inscrite dans le Projet Educatif Local (PEL) porté par la Communauté de Communes,

Après avoir délibéré,

**Adopte** le Projet Educatif de Territoire (PEDT) communautaire à l'unanimité.

#### **SECURISER L'ARRIERE DE LA SALLE DES FETES**

La commission jeunesse s'est réunie, il a été évoqué le fait d'occuper l'arrière de la salle des fêtes pour jouer aux boules ou autres jeux notamment lorsqu'il fait très beau.

Pour ce faire, il faut sécuriser les lieux en condamnant l'espace aux véhicules à moteur, momentanément, en posant des barrières mobiles.

#### **PRIX DU REPAS CANTINE AU 1<sup>ER</sup> SEPTEMBRE 2014**

Monsieur le Maire propose aux membres du conseil municipal : le prix du repas cantine augmentera de 3% au 1<sup>er</sup> septembre 2014.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide d'augmenter le prix du ticket de cantine pour l'année scolaire 2014/2015 :

**Prix du repas des enfants : 2.32 € (2.25 € actuellement)**

**Prix du repas adultes : 4.64 € (4.50 € actuellement)**

#### **PRIX DE LA GARDERIE**

Monsieur le Maire propose aux membres du conseil municipal une augmentation de 3 % pour la garderie 2014/2015, par rapport au tarif précédent.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide d'augmenter le prix de l'heure de la garderie pour l'année scolaire 2014/2015.

Le prix actuel est de 1.90 €, après augmentation, le prix de l'heure pour l'année scolaire 2014/2015 sera de :

- **1.96 € l'heure** pour les habitants de la commune,
- **2.47 € l'heure** pour les habitants hors commune.

#### **PROPOSITION DE MODIFICATION DU PERIMETRE DE PROTECTION AUTOUR DE L'EGLISE**

Monsieur le Maire porte à la connaissance du conseil municipal, une proposition de modification du périmètre de protection (PPM) autour du monument historique de la commune, l'Eglise.

Elle est formulée par l'architecte des bâtiments de France (ABF) en application de l'article L. 621-30 du Code du Patrimoine.

Celui-ci prévoit en effet que : 'Lorsque la modification du périmètre est réalisée à l'occasion de l'élaboration, de la modification ou de la révision d'un plan local d'urbanisme ou d'une carte communale, elle est soumise à enquête publique par le maire ou le président de l'établissement public de coopération intercommunale compétent, en même temps que le plan local d'urbanisme

ou la carte communale. L'approbation du plan ou de la carte emporte modification du périmètre. Le tracé du périmètre prévu par le présent article est annexé au plan local d'urbanisme dans les conditions prévues à l'article L. 126-1 du code de l'urbanisme. Les enquêtes publiques conduites pour l'application du présent article sont réalisées conformément au chapitre III du titre II du livre 1<sup>er</sup> du code de l'environnement ».

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur- le Maire, et après avoir délibéré, le conseil municipal :

- Approuve la proposition de modification du périmètre de protection autour du monument historique de la commune, l'Eglise, formulée par l'architecte des bâtiments de France en application de l'article L 621-30 du Code du Patrimoine.
- Insiste sur le fait que ce n'est qu'une proposition de modification du périmètre et que la décision finale sera soumise à un nouveau vote.

### **DONS**

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil municipal :

Plusieurs dons ont été faits à la commune : 39.30€, par chèque et 136.40 € en espèce.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'accepter le chèque et les espèces correspondant à plusieurs dons faits à la commune.

### **RAPPORT DES REUNIONS DES COMMISSIONS**

*Commission bâtiments* : le plancher de la classe de madame BRIZON est abîmé le long des fenêtres. Cette partie sera remplacée par un ciment et l'ensemble sera recouvert par un PVC.

Des devis ont été faits, ont été retenus à l'unanimité des membres présents :

- Entreprise BERNARD pour la partie maçonnerie pour un montant de 443.64 € TTC
- Entreprise CHERE pour la partie revêtement pour un montant de 3 4 94.16 € TTC

### **TOUR DE TABLE**

DALAIS Gaëlle :

- A compter du 9 juillet prochain, au matin, aura lieu un marché, sur la place de la mairie, de 8H00 à 12H30.

Les emplacements seront gratuits pour les mois de juillet et août 2014, à titre d'essai.

Plusieurs commerçants se sont manifestés : fleurs, poisson, boucherie, fromage,....

- T.A.P. : réunion le 27 mai : les parents vont recevoir un courrier explicatif.

Nous aurons 5 à 6 intervenants, deux dépendront de la C.D.C.

Le transport de Beurly à Saint-Porchaire sera assuré par le Conseil Général à un moindre coût.

ANDRÉ Liliane :

L'accès aux Serres de Pontoise est très dangereux. Un miroir sera commandé et posé.

JARRIGE Christelle :

- Réunion petites enfance, jeunesse : elle a eu pour but de se présenter les uns les autres, de visiter les locaux. Les animateurs sont sérieux et peu exigeants, ils font beaucoup par eux-mêmes. Malgré cela quelques travaux sont à faire : pose de détecteur de fumée (de même à la bibliothèque et dans tous les bâtiments), double cloison à poser

Un devis est en cours pour des jeux multisports.

Magali LABBEY a fait faire des devis pour une aire de jeux.

- Réunion commission « bibliothèque » : elle a eu lieu le 03 juin, tout le monde était présent.

Madame GAGNAIRE ne veut plus être la responsable, il lui est demandé de faire une fiche de poste pour son successeur.

Il est suggéré de faire des animations afin de faire connaître la bibliothèque. Nous prendrons contact avec les bibliothèques aux alentours pour glaner quelques idées.

Les horaires sont assez restreints, certaines personnes, de par leur travail, ne peuvent y aller. Un nouvel aménagement des heures d'ouvertures serait peut-être une solution.

Quelques plaques, au plafond, sont à changer.

Le téléphone ne fonctionne pas bien.

Le coin lecture est à aménager.

La lampe extérieure ne fonctionne pas.

- Commission bulletin : on garde l'agenda comme l'année passée. La possibilité de faire imprimer le bulletin par une entreprise privée est envisagée. Tout le monde est d'accord mais se sera soit l'agenda, soit le bulletin mais pas les deux.

- Une borne pour retirer de l'argent est en cours d'étude au Crédit Agricole.

DUMAS PREVOS Michelle : je suis agréablement surprise par la tenue de la bibliothèque, tant pas le local que par les livres.

Elle sera ouverte une fois par semaine en juillet et fermée au mois d'août.

Une famille s'est plainte concernant les saletés trouvées sur le chemin allant aux « mottes », direction Freussin.

ROULIN Carolle : Nous recherchons des bénévoles pour les « Nuits Romanes »

Il serait souhaitable de remettre le miroir à l'ancienne mairie, c'est très dangereux.

GESLOT Mathieu : Au sujet du marché, plusieurs points me semblent laissés de côté : gestion du stationnement, l'apport d'électricité, le nettoyage, la maintenance, etc.....

BERTON René : Prévoir un coffret électrique pour le marché.

Six pigeons ont été piégés avec la cage.

GANDAUBER Gérard : il faudrait mettre, sur notre site internet, les procès-verbaux des conseils communautaires ainsi que les comptes rendus des réunions du conseil municipal.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 00H15.